



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2014

Publication : 07/02/2014

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 10 :**

ASSOCIATION RICOCHET – OCTROI
SUBVENTION 2014 CONVENTION DE
PARTENARIAT - AUTORISATION DE
SIGNATURE

SEANCE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 4 Février 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 32

Absent : 0

Excusés : 3

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECO, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, M. FARGEON, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME THIBAUDEAU (à M. PRIGENT), MME TRAORE (à MME MADELMONT), M. PASCAL (MME DE PONCHEVILLE)

Absent :

Secrétaire : M. JALABERT

**DOSSIER N° 10 : ASSOCIATION RICOCHET – OCTROI SUBVENTION 2014
CONVENTION DE PARTENARIAT
AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La ville du BOUSCAT apporte son soutien à l'association de jeunesse et d'éducation populaire RICOCHET, agréée par l'Etat, pour les actions qu'elle développe en direction des enfants, des jeunes et des familles.

Les principaux pôles d'intervention de RICOCHET sont les suivants :

- le fonctionnement de la ludothèque,
- l'animation d'ateliers divers : peinture, hip-hop, improvisation notamment,
- l'organisation de concerts de musique amplifiée,
- la mise en oeuvre d'actions en direction des familles, de la parentalité, autour du lien social, et de l'intergénérationnel,
- la participation à l'animation du quartier Jean Jaurès et à l'animation locale en général, dont la manifestation éco responsable Villa'Jeux,
- l'organisation de stages de découverte pour enfants.
- l'accompagnement des Bouscatais dans le montage de leurs projets.

Par ailleurs, l'association RICOCHET a participé activement à la construction et à la mise en oeuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée le 30 novembre 2010 entre la ville du BOUSCAT et la CAF de la Gironde, constituant le fil conducteur de l'action publique en faveur des familles, des jeunes et de l'animation locale pour les années 2010 à 2013, prorogée par avenant, pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2014.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention d'objectifs du 29 mars 2011 entre la ville du Bouscat et l'association Ricochet, d'une durée de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2013,

VU le projet de convention pour une nouvelle période de trois ans, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016,

VU les propositions d'actions 2014 et la demande de financement présentée par l'association RICOCHET en novembre 2013;

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

30 voix POUR

5 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, MME DESON, M. BARRIER)

Article 1 : Approuve les termes de la convention ci-annexée,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document utile dans ce dossier ;

Article 3 : Octroie une subvention de fonctionnement à l'association RICOCHET au titre de l'exercice 2014, de 79 973 €, pour l'ensemble de son activité, intégrant le reversement de l'aide apportée par la CAF, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et de la Convention Territoriale Globale (CTG).

La dite subvention se décompose ainsi qu'il suit :

- fonctionnement de la ludothèque : 40 003 € dont reversement CEJ de 11 623,15 € et CTG de 911 €
- organisation des ateliers tous publics : 4 234 €,
- concert de musique amplifiée : 2 616 €,
- champ de la parentalité et action en direction des familles : 6 590 €,
- organisation de stages durant les vacances scolaires : 10 294 €,
- participation de l'association à l'animation de quartier et à la vie locale : 16 236 € dont reversement CTG de 3 392 € .

Article 4 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 4 Février 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET

